

Droit successoral international

**Recueil des contributions du 8^e Séminaire
de formation de la Fondation Notariat Suisse
et de la 2^e Journée de droit patrimonial
international du 3 septembre 2019**

Éditeurs:

Andrea Bonomi, Professeur ordinaire à l'Université de Lausanne,
directeur du Centre de droit comparé, européen et international

Denis Piotet, Professeur ordinaire à l'Université de Lausanne, directeur
du Centre de droit privé, codirecteur du Centre de droit notarial

Philippe Frésard, notaire et avocat à Berne, secrétaire du Conseil
de la Fondation Notariat Suisse

Table des matières

Préface	V
MICHEL MONOD Président de la Fondation Notariat Suisse	
Avant-propos	VII
ANDREA BONOMI, PHILIPPE FRÉSARD, DENIS PIOTET	
L'avant-projet de réforme des dispositions de la LDIP en matière de successions internationales : questions choisies	1
GIAN PAOLO ROMANO Dr en droit, Professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Genève	
Le choix de la loi applicable à la succession Une comparaison de la portée de la <i>professio juris</i> en droit suisse et en droit européen	53
FLORENCE GUILLAUME Professeur ordinaire de droit privé et de droit international privé à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel	
La <i>professio juris</i> des personnes italo-suissees à la lumière du droit uniforme de la Convention de 1868	97
ILARIA PRETELLI Institut de droit comparé	
La soumission de la succession au droit anglais : discussion de quelques questions controversées	133
ANDREA BONOMI Dr en droit, Professeur à l'Université de Lausanne, directeur du Centre de droit comparé, européen et international, co-directeur du LL.M. in International Business Law	

Aperçu du droit successoral anglais 171

BASTIEN VERREY

Dr en droit, notaire, chargé de cours à l'Université de Lausanne

**Les scissions dues à la dissociation de la succession imposée
par le même système de règles de conflits** 187

DENIS PIOTET

Dr en droit, Professeur ordinaire à la Faculté de droit des sciences criminelles
et d'administration publique de l'Université de Lausanne

La scission de la succession en général 205

YVAN LEUPIN

Dr en droit, notaire

L'ordre public au regard du droit international privé successoral 221

JOSE-MIGUEL RUBIDO

Dr en droit, notaire

VILMA VALINCIUTE FAIVRE

Juriste

Les premières expériences en matière de CSE 261

ZOÉ ANCEL-LIOGER

Juriste-consultante et responsable du service de droit international privé

L'avant-projet de réforme des dispositions de la LDIP en matière de successions internationales : questions choisies

GIAN PAOLO ROMANO*

Table des matières

I. Introduction	2
II. Importance de la coordination interétatique.....	7
III. La succession des personnes domiciliées à l'étranger.....	18
1. L'étranger domicilié en Suisse : <i>professio fori</i>	18
2. Le Suisse binational domicilié en Suisse : <i>professio fori</i> et <i>professio juris</i>	23
3. Compétence, loi applicable et reconnaissance des décisions suisses à l'étranger.....	25
IV. La succession du Suisse domicilié à l'étranger.....	34
1. Compétence fondée sur une <i>professio fori</i>	34
2. Compétence fondée sur une <i>professio juris</i>	38
3. Compétence subsidiaire.....	39
V. La succession de l'étranger domicilié à l'étranger ayant des biens en Suisse.....	47
VI. Bibliographie.....	50

* Professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Genève.